

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

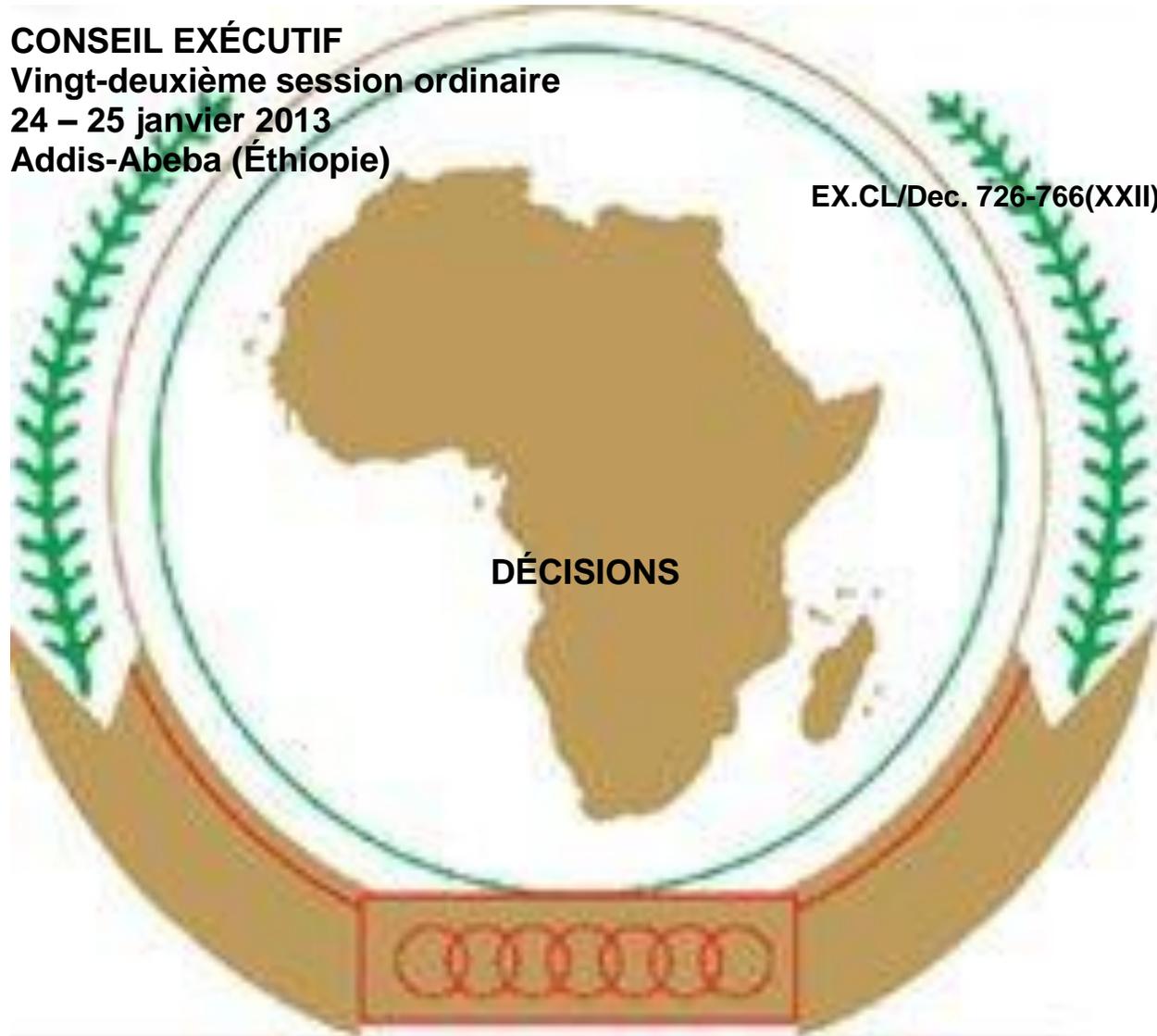
Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA  
Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

SC10110

**CONSEIL EXÉCUTIF**  
**Vingt-deuxième session ordinaire**  
**24 – 25 janvier 2013**  
**Addis-Abeba (Éthiopie)**

EX.CL/Dec. 726-766(XXII)



**TABLE DES MATIÈRES**

<b>N°</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>TITRE</b>	<b>PAGE</b>
<b>DÉCISIONS</b>			
<b>1</b>	EX.CL/Dec.726 (XXII)	Décision sur le budget supplémentaire pour l'exercice 2012 – Doc. PRC/Rpt (XXV)	<b>1</b>
<b>2</b>	EX.CL/Dec.727 (XXII)	Décision sur la révision des salaires et traitements des élus et du personnel de l'Union africaine – Doc. PRC/Rpt (XXV)	<b>1</b>
<b>3</b>	EX.CL/Dec.728(XXII)	Décision sur l'adoption des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) – Doc. PRC/Rpt(XXV)	<b>1</b>
<b>4</b>	EX.CL/Dec.729(XXII)	Décision sur le Projet de construction ou de rénovation du Bureau de l'UA à Washington DC – Doc. PRC/Rpt(XXV)	<b>1</b>
<b>5</b>	EX.CL/Dec.730 (XXII)	Décision sur les partenariats stratégiques de l'Afrique – Doc. EX.CL/751(XXII)iv	<b>4</b>
<b>6</b>	EX.CL/Dec.731 (XXII)	Décision sur les contributions des États membres de l'Union africaine au budget de l'Union africaine pour l'exercice 2012 – Doc. EX.CL/751(XXII)vi	
<b>7</b>	EX.CL/Dec.732 (XXII)	Décision sur la création d'un Sous-comité sur les questions d'audit et l'établissement de ses termes de référence – Doc. EX.CL/752(XXII)	<b>1</b>
<b>8</b>	EX.CL/Dec.733 (XXII)	Décision sur l'élaboration du Plan stratégique de l'Union africaine – Doc. EX.CL/751(XXII)ii	<b>1</b>
<b>9</b>	EX.CL/Dec.734(XXII)	Décision sur l'élaboration du Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine pour la période 2014-2017 – Doc. EX.CL/751(XXII)ii	<b>1</b>
<b>10</b>	EX.CL/Dec.735 (XXII)	Décision sur la révision de la procédure de vote pour l'élection des membres de la Commission – Doc. EX.CL/754(XXII)	<b>1</b>
<b>11</b>	EX.CL/Dec.736 (XXII)	Décision sur la Création de l'Institut africain pour les transferts de fonds (AIR) à Tunis – Doc. EX.CL/755 (XXII)	<b>1</b>

N°	RÉFÉRENCE	TITRE	PAGE
<b>DÉCISIONS</b>			
12	EX.CL/Dec.737 (XXII)	Décision sur le rapport de la Commission concernant la mise en œuvre des Décisions précédentes du Conseil exécutif et de la Conférence – Doc. EX.CL/756 (XXII)	1
13	EX.CL/Dec.738 (XXII)	Décision sur le rapport de la Conférence ministérielle sur la sécurité aérienne en Afrique – Doc. EX.CL/758 (XXII)	2
14	EX.CL/Dec.739 (XXII)	Décision sur le rapport de la quatrième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge des technologies de l'information et de la communication (CITMC-4) de l'Union africaine – Doc. EX.CL/759 (XXII)	2
15	EX.CL/Dec.740 (XXII)	Décision sur le rapport de la deuxième Conférence des ministres de l'Union africaine en charge des questions d'état civil et des statistiques – Doc. EX.CL/760(XXII)	1
16	EX.CL/Dec.741 (XXII)	Décision sur le rapport de la quatorzième session de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de l'Environnement (CMAE) – Doc. EX.CL/761(XXII)	1
17	EX.CL/Dec.742 (XXII)	Décision de la quatrième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la Jeunesse – Doc. EX.CL/762(XXII)	1
18	EX.CL/Dec.743 (XXII)	Décision sur le rapport de la cinquième session de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la lutte contre la drogue – Doc. EX.CL/763(XXII)	1
19	EX.CL/Dec.744 (XXII)	Décision sur le rapport de la deuxième session de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la météorologie (AMCOMET) Doc. EX.CL/764(XXII)	1
20	EX.CL/Dec.745 (XXII)	Décision sur le rapport de la quatrième session de la Conférence des ministres de la Culture	1

N°	RÉFÉRENCE	TITRE	PAGE
<b>DÉCISIONS</b>			
		de l'Union africaine – Doc. EX.CL/765(XXII)	
<b>21</b>	EX.CL/Dec.746 (XXII)	Décision sur le rapport de la cinquième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la science et de la technologie – Doc. EX.CL/766(XXII)	<b>1</b>
<b>22</b>	EX.CL/Dec.747(XXII)	Décision sur le Conseil africain de la recherche et de l'innovation – Doc. EX.CL/766(XXII)	<b>1</b>
<b>23</b>	EX.CL/Dec.748 (XXII)	Décision sur la deuxième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'Énergie de l'Union africaine (CEMA) – Doc. EX.CL/767(XXII)	<b>2</b>
<b>24</b>	EX.CL/Dec.749 (XXII)	Décision sur le rapport de la Conférence conjointe des ministres de l'Agriculture et des ministres du Commerce de l'Union africaine – Doc. EX.CL/768 (XXII)	<b>2</b>
<b>25</b>	EX.CL/Dec.750 (XXII)	Décision sur le rapport de la troisième session de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge du développement social – Doc. EX.CL/769 (XXII)	<b>1</b>
<b>26</b>	EX.CL/Dec.751 (XXII)	Décision sur le rapport périodique de la Commission sur la mise en œuvre de la Décision ASSEMBLY/AU/Dec. 422 (XIX) sur les préparatifs du cinquantième anniversaire de l'OUA – Doc. EX.CL/771(XXII)	<b>2</b>
<b>27</b>	EX.CL/Dec.752 (XXII)	Décision sur les trente-deuxième et trente-troisième rapports d'activité combinés de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples – Doc. EX.CL/782(XXII)	<b>2</b>
<b>28</b>	EX.CL/Dec.753 (XXII)	Décision sur le rapport d'activité de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples – Doc. EX.CL/783 (XXII)	<b>1</b>
<b>29</b>	EX.CL/Dec.754 (XXII)	Décision sur les aspects du renforcement institutionnel et du renforcement des capacités contenus dans le rapport de la Présidente de	<b>1</b>

N°	RÉFÉRENCE	TITRE	PAGE
<b>DÉCISIONS</b>			
		la Commission de l'Union africaine – Doc. EX.CL/755(XXII)	
<b>30</b>	EX.CL/Dec.755 (XXII)	Décision sur la situation en Palestine et au Moyen-Orient – Doc. EX.CL/770(XXII)	<b>2</b>
<b>31</b>	EX.CL/Dec.756 (XXII)	Décision du Comité ministériel ad hoc sur le barème des contributions – Doc. EX.CL/776(XXII)	<b>1</b>
<b>32</b>	EX.CL/Dec.757 (XXII)	Décision sur les candidatures africaines au sein du système international – Doc. EX.CL/775(XXII)	<b>2</b>
<b>33</b>	EX.CL/Dec.758 (XXII)	Décision sur le rapport d'activité de la Commission Doc. EX.CL/755(XXII)	<b>2</b>
<b>34</b>	EX.CL/Dec.759 (XXII)	Décision sur les statuts de l'Université panafricaine Doc. EX.CL/757(XXII)	<b>1</b>
<b>35</b>	EX.CL/Dec.760 (XXII)	Décision sur les sources alternatives de financement de l'Union africaine	
<b>36</b>	EX.CL/Dec.761 (XXII)	Décision sur l'élection du Commissaire en charge des ressources humaines, de la science et de la technologie et du Commissaire en charge des Affaires économiques de l'Union africaine – Doc. EX.CL/777(XXII)	<b>1</b>
<b>37</b>	EX.CL/Dec.762 (XXII)	Décision sur l'élection de cinq membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine – Doc. EX.CL/778(XXII)	<b>1</b>
<b>38</b>	EX.CL/Dec.763 (XXII)	Décision sur l'élection d'un Juge de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples – Doc. EX.CL/779 (XXII)	<b>1</b>
<b>39</b>	EX.CL/Dec.764 (XXII)	Décision sur l'élection des onze membres du Comité consultatif contre la corruption – Doc. EX.CL/780 (XXII)	<b>1</b>

N°	RÉFÉRENCE	TITRE	PAGE
<b>DÉCISIONS</b>			
<b>40</b>	EX.CL/Dec.765 (XXII)	Décision sur l'élection de cinq membres de la Commission du droit international de l'Union africaine (AUCIL) – Doc. EX.CL/781 (XXII)	<b>1</b>
<b>41</b>	EX.CL/Dec. 766(XXII)	Décision sur le projet de Protocole sur les amendements au Protocole relatif au statut de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme – Doc. PRC/Rpt(XXV)	<b>1</b>



**DÉCISION SUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2012**  
Doc. PRC/Rpt (XXV)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport du Comité des Représentants permanents sur les questions relatives au budget supplémentaire, **APPROUVE** les recommandations qui y figurent et **DEMANDE** à la Commission de les mettre en œuvre ;
2. **APPROUVE** un budget supplémentaire de **11.498.829,49 dollars E.U.** dont **3.886.373,89 dollars E.U.** au titre des dépenses de fonctionnement et **7.612.455,60 dollars E.U.** au titre des programmes ;
3. **DEMANDE** à la Commission de veiller au strict respect du Règlement financier de l'Union africaine en ce qui concerne le budget supplémentaire ;
4. **APPROUVE** le financement du budget supplémentaire comme suit :
  - a) **3.947.619,64 dollars E.U.** de la collecte des arriérés comprenant **3.913.699,64 dollars E.U.** pour la Commission de l'UA dont **690.000 dollars E.U.** pour le Parlement panafricain, et **33.920,00 dollars E.U.** pour l'AUCIL
  - b) **7.551.209,85 dollars E.U.** des partenaires internationaux pour la Commission de l'UA.



**DÉCISION SUR LA RÉVISION DES SALAIRES ET  
TRAITEMENTS DES ÉLUS ET DU PERSONNEL DE L'UNION AFRICAINE**  
Doc. PRC/Rpt (XXV)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport du Comité des Représentants permanents (COREP) sur la question de la révision des salaires et traitements du personnel ;
2. **DÉCIDE**, sur la base des recommandations du COREP, de ce qui suit :
  - i) **Salaire de base** : augmentation de 5% du barème en vigueur ;
  - ii) **Indemnité d'ajustement de poste** : augmentation de 0%,
  - iii) **Indemnité de logement** : 0% d'augmentation,
  - iv) **Indemnité pour frais d'études, indemnité pour conjoint à charge et indemnité pour enfant à charge** : maintien du même taux ;
3. **DÉCIDE** que l'augmentation prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ; conformément à la Décision EX.CL/721 (XXI) adoptée en juillet 2012 à Addis-Abeba ;
4. **DÉCIDE ÉGALEMENT** que le montant total des incidences financières de l'augmentation couvrant la période de 2012 à 2013 sera payé sur le compte des arriérés de contributions, tandis que celles de 2014 seront payées à partir du budget de l'exercice 2014 ;
5. **DÉCIDE, EN OUTRE**, que l'augmentation du salaire de base se fasse dans la limite du plafond du taux de croissance de 5% du budget annuel, conformément à la Décision EX.CL/Dec.278 (IX) Rev.2 du Conseil exécutif ;
6. **DÉCIDE ÉGALEMENT** que le régime de change préférentiel en vigueur pour les Bureaux de Genève et de Bruxelles soit maintenu jusqu'à la révision de la politique globale sur les salaires et traitements de l'Union africaine par des consultants indépendants ;
7. **DEMANDE** à la Commission d'élaborer, avant septembre 2013, une politique globale sur les salaires et traitements, qui constituera la base pour la révision des salaires et traitements à l'avenir, en tenant compte des performances de l'Organisation et de l'évaluation de chaque membre du personnel.

**DÉCISION SUR L'ADOPTION DES NORMES COMPTABLES  
INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC (IPSAS)**  
Doc. PRC/Rpt(XXV)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport du Comité des Représentants permanents (COREP) sur les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) ;
2. **RAPPELLE** sa Décision antérieure EX.CL/Dec.218 (VII) adoptée à Syrte (Libye), en juillet 2005 demandant la présentation des rapports financiers de l'Union africaine conformément aux normes internationales ;
3. **DÉCIDE** d'approuver l'adoption des normes comptables internationales du secteur public ;
4. **APPROUVE** la demande de la Présidente de la Commission de l'Union africaine de mobiliser des ressources auprès des partenaires au développement pour entamer la mise en œuvre desdites normes et **AUTORISE** le COREP à approuver le budget pour les dépenses connexes ;
5. **AUTORISE EN OUTRE** la Présidente de la Commission de l'Union africaine et Ordonnatrice de l'Union africaine à coordonner l'adoption des normes par l'Union ;
6. **DEMANDE** à la Présidente de la Commission de l'UA de faire rapport chaque année sur la mise en œuvre des normes ;
7. **DEMANDE** au COREP de maintenir des contacts réguliers avec la Commission et les autres organes pour résoudre les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la décision.



## DÉCISION SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION OU DE RENOVATION DU BUREAU DE L'UA A WASHINGTON DC

Doc. PRC/Rpt(XXV)

### Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport du Comité des Représentants permanents (COREP) sur l'état du projet de construction ou de rénovation du Bureau de l'UA à Washington DC, et de la nécessité d'allouer un budget supplémentaire pour réaliser le projet ;
2. **SOULIGNE** que des enseignements doivent être tirés de l'achat du Bureau de Washington DC afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise à l'avenir ;
3. **DEMANDE** à la Commission de mener une mission d'audit sur les circonstances d'achat du bâtiment du Bureau de Washington afin de situer les responsabilités et demander des comptes à ceux qui ont failli face à leurs obligations avant la prochaine session du Conseil exécutif en mai 2013 ;
4. **APPROUVE** un Budget supplémentaire de 3.499.368,94 dollars E.U., qui servira à achever les travaux de construction ;
5. **APPROUVE ÉGALEMENT** la poursuite des travaux de construction avec le reliquat des fonds (1 988 423 dollars E.U.) prévus dans le budget, en plus du budget supplémentaire ;
6. **RECOMMANDE** la mise en place d'une équipe de coordination du projet au niveau du Siège pour suivre les progrès et contrôler les activités quotidiennes menées dans le cadre de la construction pour faire en sorte que le projet soit mené à bien dans les limites du budget révisé et dans les délais impartis.

## DÉCISION SUR LES PARTENARIATS STRATÉGIQUES DE L'AFRIQUE

Doc. EX.CL/751(XXII)iv

### Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport du Sous-comité du Comité des Représentants permanents (COREP) sur ses activités relatives à la coopération multilatérale et sur les partenariats stratégiques de l'Afrique ;
2. **PREND ÉGALEMENT NOTE** des progrès accomplis dans la préparation des différents sommets prévus en cette année 2013 ;
3. **RAPPELLE** les recommandations de l'examen global des partenariats stratégiques avec les autres régions du monde, telles qu'entérinées par le Conseil exécutif en juillet 2012 ;
4. **NOTE** que ce travail est en cours et demande qu'une évaluation globale et un inventaire complet des partenariats existants, tout en appliquant le moratoire sur les nouveaux partenariats, soient entrepris et qu'un rapport soit présenté au Conseil exécutif en janvier 2014 ;
5. **DÉCIDE** de ce qui suit :

### Coopération Afrique-Monde arabe,

- (i) **PREND NOTE** du rapport de la première réunion du Comité de coordination du Partenariat entre l'Afrique et le monde arabe, qui s'est tenue le 5 novembre 2012 au Siège de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba, suite à la recommandation de la session de réflexion tripartite, qui a eu lieu le 4 octobre 2012 au Caire (Égypte) ;
- (ii) **EXHORTE** la Commission et la Ligue des États arabes à participer activement à la mise en œuvre du Plan d'action 2011-2016 adopté par le deuxième Sommet Afrique-Monde arabe qui s'est tenu en octobre 2010 à Syrte (Libye) ;
- (iii) **CHARGE** le COREP, par l'intermédiaire de son Sous-comité sur la coopération multilatérale et en étroite collaboration avec la Commission, de préparer activement le troisième Sommet Afrique-Monde arabe, qui devrait avoir lieu en novembre 2013 au Koweït.

### Cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement (TICAD V) :

- (i) **PREND NOTE** des recommandations de la réunion des hauts fonctionnaires, qui s'est tenue du 15 au 17 novembre 2012 à Ouagadougou (Burkina Faso), pour mettre en place un Comité de rédaction mixte chargé de finaliser la Déclaration de Yokohama et le Plan d'action de la TICAD V ;

- (ii) **RAPPELLE** le rôle de la Commission, en tant que coorganisateur de la TICAD, et **CHARGE** le COREP, par le biais de son Sous-comité sur la coopération multilatérale et en étroite collaboration avec la Commission, de préparer activement la réunion des ministres de la TICAD V, qui se tiendra les 16 et 17 mars 2013 à Addis-Abeba et le Sommet de la TICAD V prévu du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2013 à Yokohama au Japon ;
- (iii) **INVITE** tous les États membres à participer activement à la réunion des ministres et au Sommet de la TICAD V.

#### Afrique-Amérique du Sud

- (i) **DEMANDE** que le Groupe de travail sur le financement des activités du partenariat Afrique-Amérique du Sud (ASA) se réunisse d'urgence, conformément à la décision de la réunion des ministres de l'ASA, qui s'est tenue en novembre 2011 à Malabo (Guinée Équatoriale) et à l'accord conclu lors de la réunion du Mécanisme de coordination de l'ASA, qui s'est tenue au niveau ministériel le 27 septembre 2012 à New York en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies ;
- (ii) **EXHORTE** la partie sud-américaine à apporter une réponse commune et coordonnée quant aux projets prioritaires proposés par l'Afrique ;
- (iii) **CHARGE** le COREP, par le biais de son Sous-comité sur la coopération multilatérale et en étroite collaboration avec la Commission, de finaliser les préparatifs du Sommet de l'ASA prévu pour février 2013 ;
- (iv) **INVITE** tous les États membres à participer activement au Sommet de l'ASA.

#### Afrique-Union européenne,

- (i) **DEMANDE aux** États membres de l'UA de procéder, après la tenue du quatrième Sommet Afrique-UE, de revoir la liste actuelle des coprésidents africains des Groupes d'experts conjoints (GEC) pour assurer une représentation géographique plus équitable des cinq régions ;
- (ii) **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission de prendre les dispositions requises, en concertation avec les États membres, pour évaluer la coopération et renouer le dialogue politique avec l'Union européenne, en vue de renforcer le Dialogue Afrique-Union européenne

#### Forum de coopération Chine-Afrique (FOCAC)

- (i) **DEMANDE** à la Commission d'élaborer des modalités et d'informer les États membres sur la façon d'avoir accès aux 20 milliards de dollars américains de

crédits présentés lors de la cinquième Conférence des ministres du FOCAC, qui s'est tenue les 19 et 20 juillet 2012 à Beijing ;

- (ii) **INVITE** le COREP, par le biais de son Sous-comité sur la coopération multilatérale et en étroite collaboration avec la Commission, à assurer le suivi de tous les résultats concrets de la cinquième Conférence des ministres du FOCAC tenue les 19 et 20 juillet 2012 à Beijing, afin que l'Union africaine joue un rôle de chef de file dans le processus du FOCAC.

#### Afrique-Corée

- (i) **DEMANDE** à la Commission de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement de la République de Corée pour élaborer une matrice de mise en œuvre du partenariat Afrique-Corée ;
- (ii) **SE FÉLICITE** de l'accord conclu lors du troisième Forum Afrique-Corée, qui s'est tenu à Séoul (Corée), du 16 au 18 octobre 2012, en vue de l'organisation du Forum Afrique-Corée à tour de rôle en Afrique puis en Corée ;
- (iii) **APPROUVE** la proposition d'organiser tous les deux ans le Forum Afrique-Corée.

#### Afrique-Turquie

- (i) **DEMANDE** à la Commission de fournir d'urgence les informations nécessaires demandées par le Gouvernement de la Turquie pour démarrer le plus tôt possible l'exécution des six projets prioritaires déjà approuvés ;
- (ii) **EXPRIME** la nécessité, pour la Commission et le Gouvernement de la République de Turquie, d'élaborer un plan financier clair qui présente en détail le financement des six projets prioritaires déjà approuvés ;
- (iii) **RAPPELLE** l'accord conclu entre l'Afrique et la Turquie pour organiser le deuxième Sommet Afrique-Turquie conformément au principe de la rotation. Rappelle également l'offre faite par la République fédérale démocratique d'Éthiopie et la République de Guinée Équatoriale d'accueillir le Sommet lors de la première Conférence ministérielle d'évaluation du Partenariat Afrique-Turquie, tenu en décembre 2011 à Istanbul (Turquie) ;
- (iv) **ENCOURAGE** les deux États membres à parachever les consultations et à en communiquer les résultats à la vingt et unième session ordinaire de la Conférence en mai 2013 ;
- (v) **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la réussite du Sommet

**Afrique-Inde**

- (i) **DEMANDE** à la Commission de travailler en collaboration avec le Gouvernement de l'Inde, en particulier en ce qui concerne le lancement des principaux programmes continentaux approuvés par l'UA pour la mise en œuvre effective du deuxième Plan d'action Afrique-Inde (2010-2014) ;
  - (ii) **PRIE** la région de l'Afrique de l'Est d'identifier, dès que possible, le pays qui accueillera l'Institut intégré de textile Afrique-Inde.
6. **DEMANDE ÉGALEMENT** l'introduction d'un moratoire pour les nouveaux partenariats.



**DÉCISION SUR LES CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION  
AFRICAINA AU BUDGET DE L'UNION AFRICAINE POUR L'EXERCICE 2012**

Doc. EX.CL/751(XXII)vi

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport du COREP sur les contributions des États membres au budget ordinaire ;
2. **FÉLICITE** les États membres qui ont versé à temps leurs contributions au titre du budget ordinaire, et **ENCOURAGE** les autres États membres à verser leurs contributions statutaires en totalité et dans les délais fixés ;
3. **DEMANDE INSTAMMENT** aux États membres qui accusent des arriérés de contributions, à s'en acquitter ;
4. **DÉCIDE** de maintenir la levée temporaire de la sanction imposée à l'encontre de la République démocratique du Congo aussi longtemps que cet État membre honorera ses engagements, et **EXHORTE** ce dernier à continuer d'honorer ses engagements, conformément à l'échéancier de paiement convenu ;
5. **DÉCIDE ÉGALEMENT** de maintenir l'exonération temporaire de la Somalie de toute sanction ;
6. **AUTORISE** la Commission à ne pas déclarer le solde non acquitté des contributions du Maroc sous la rubrique « État des contributions des États membres », mais de le faire plutôt figurer dans les autres états financiers, comme toute autre contribution non acquittée de l'Union africaine ;
7. **DÉCIDE ÉGALEMENT** d'imposer des sanctions à l'encontre des États membres ci-après :
  - (i) Guinée-Bissau ;
  - (ii) Madagascar.

**DÉCISION SUR LA CRÉATION D'UN SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS  
D'AUDIT ET L'ÉTABLISSEMENT DE SES TERMES DE RÉFÉRENCE**

Doc. EX.CL/752(XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** de la décision du COREP de créer un Sous-comité sur les questions d'audit, y compris ses termes de référence, sa composition et son mandat ;
2. **DEMANDE** à la Commission de prendre les mesures nécessaires en vue de faciliter la création et le fonctionnement effectif du Sous-comité sur les questions d'audit ;
3. **INVITE** les Doyens régionaux à entreprendre les consultations nécessaires en vue d'accélérer la nomination des membres dudit Sous-comité ;
4. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission de faire rapport sur la mise en œuvre de la présente décision lors du Sommet de l'UA de janvier 2014.



**DÉCISION SUR L'ÉLABORATION DU PLAN  
STRATÉGIQUE DE L'UNION AFRICAINE**

Doc. EX.CL/751(XXII)ii

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport de la Présidente de la Commission sur l'élaboration du Plan stratégique de l'Union africaine présenté par la Commission ;
2. **RECONNAIT** l'esprit de collaboration entre la Commission de l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et la Banque africaine de développement dans l'élaboration du nouveau Cadre stratégique à long terme pour le continent ;
3. **ENCOURAGE** les trois institutions à poursuivre les travaux sur l'élaboration d'un document de réflexion comportant une analyse des défis actuels et des perspectives pour les cinquante prochaines années ;
4. **DEMANDE** à la Commission de :
  - i) utiliser le document de réflexion comme base pour les consultations avec les principales parties prenantes, à savoir les États membres, les CER, les organes de l'UA, l'Agence du NEPAD, la société civile, le secteur privé, les universités, les instituts de recherche et autres groupes de réflexion en Afrique ;
  - ii) présenter à l'examen des organes délibérants de l'UA, à leurs réunions de mai 2013, un document-cadre contenant les objectifs stratégiques, les résultats et les priorités qui doivent être poursuivis en vue de la transformation socio-économique du continent.



**DÉCISION SUR L'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION  
DE L'UNION AFRICAINE POUR LA PÉRIODE 2014-2017**

Doc. EX.CL/751(XXII)ii

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport de la Présidente sur l'élaboration du Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine pour la période 2014-2017 ;
2. **DEMANDE** à la Commission de :
  - i) continuer à travailler en étroite collaboration avec le Comité des Représentants permanents (COREP) et son Sous-comité des conférences et programmes dans l'élaboration du Plan ;
  - ii) présenter le projet de Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine pour la période 2014-2017 à la session extraordinaire du Conseil exécutif, pour examen ;
  - iii) respecter la décision du Conseil exécutif sur le nouveau calendrier du budget et soumettre le Budget de l'UA pour l'exercice 2014 dans les délais fixés.



**DÉCISION SUR LA RÉVISION DE LA PROCÉDURE DE  
VOTE POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION**  
Doc. EX.CL/754(XXII)

**Le Conseil exécutif,**

- PREND NOTE** des recommandations du Comité des Représentants permanents (COREP) sur le rapport relatif à l'examen de la procédure de vote pour l'élection des membres de la Commission ;
- RECONNAIT** la nécessité d'adopter une approche globale quant à la révision du Règlement intérieur actuel des organes de décision de l'Union afin de relever les défis, combler les lacunes et résoudre les nouveaux problèmes ;
- DEMANDE** à la Commission de revoir, en consultation avec le COREP, le Règlement intérieur des organes de décision de l'Union en tenant compte de l'importance de la majorité qualifiée des deux tiers dans le fonctionnement équilibré des Organes de l'Union ;
- APPROUVE** les recommandations sur la méthodologie et le calendrier proposés comme suit :

	<b>ACTIVITÉS</b>	<b>PÉRIODE</b>
1.	Examen documentaire et sollicitation par la Commission des avis des États membres, des organes de l'UA et d'autres experts	Février à avril 2013 (3 mois)
2.	Élaboration d'un document faisant état des difficultés et lacunes relevées, ainsi que des solutions proposées par la Commission pour la période de	juin-juillet 2013 (deux mois)
3.	Examen par la Commission	Août 2013
4.	Soumission du document au COREP, pour examen	Septembre 2013
5.	Rédaction des amendements proposés au Règlement intérieur	Octobre 2013 (1 mois)
6.	Soumission au COREP des amendements proposés au Règlement intérieur, pour examen	Novembre 2013
7.	Soumission du Règlement intérieur révisé à l'attention de la Conférence par l'intermédiaire du Conseil exécutif	Janvier 2014

- DEMANDE** à la Commission de faire rapport sur la mise en œuvre de la présente décision à la session ordinaire du Conseil exécutif de janvier 2014.

**DÉCISION SUR LA CRÉATION DE L'INSTITUT AFRICAIN  
POUR LES TRANSFERTS DE FONDS (AIR) A TUNIS**  
Doc. EX.CL/755 (XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur les offres faites par les États membres suivants pour accueillir l'Institut africain pour les transferts de fonds (AIR) : République de Djibouti, République arabe d'Égypte, République du Kenya et République de Maurice ;
2. **EXHORTE** les États membres ayant fait des offres pour abriter l'Institut à se concerter afin de parvenir à une solution consensuelle ;
3. **DÉCIDE** de renvoyer la question de la vingtième session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement pour une décision sur le choix de l'État membre qui abritera l'Institut pour les transferts de fond (AIR).



**DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION CONCERNANT  
LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS PRÉCÉDENTES DU  
CONSEIL EXÉCUTIF ET DE LA CONFÉRENCE**

Doc. EX.CL/756 (XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport et de ses recommandations ;
2. **RAPPELLE** les décisions antérieures sur cette question et **SOULIGNE** la nécessité de respecter scrupuleusement les directives concernant la préparation et l'adoption des décisions de l'Union africaine, afin d'assurer et de faciliter leur mise en œuvre effective par toutes les parties concernées, à savoir la Commission, les États membres et les autres parties prenantes ;
3. **ADOpte**, les modalités du processus de sélection des lauréats du prix Wangari Maatai pour l'excellence des réalisations africaines dans les domaines de l'environnement et de la conservation de la biodiversité ; et
4. **DEMANDE** à la Commission de présenter au Sous-comité du COREP les résultats de l'étude sur les incidences financières et techniques ;
5. **DÉCIDE** de la tenue d'une retraite en mars 2013 entre la Commission et le COREP pour examiner toutes les questions pertinentes, notamment le Projet de Plan stratégique et le Programme stratégique global de l'Union africaine, le thème de l'année, à savoir « *Panafricanisme et Renaissance africaine* », les modalités de mise en œuvre des décisions, de formuler des recommandations appropriées et d'indiquer la voie à suivre, notamment sur la proposition de révision des modalités ;
6. **RECONNAIT** la nécessité d'assurer le suivi des résultats de Rio +20, de préparer une position africaine commune pour le suivi de la réunion de l'ONU sur la question, prévue le 20 mai 2013 à New York.

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA CONFÉRENCE  
DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE EN CHARGE DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE EN AFRIQUE  
Doc. EX.CL/758 (XXII)**

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport de la Conférence des ministres de l'UA en charge de la sécurité de l'aviation en Afrique, qui s'est tenue du 16 au 20 juillet 2012 à Abuja (Nigeria) ;
2. **FÉLICITE** les ministres en charge du transport aérien pour la mise en œuvre rapide de la Décision EX.CL/Dec.682(XX) du Conseil exécutif, concernant la tenue de la Conférence ministérielle sur la sécurité de l'aviation en Afrique, qui a débouché sur des résultats concrets en vue de l'amélioration du niveau de sécurité de l'aviation en Afrique ;
3. **APPROUVE** :
  - (i) les objectifs de sécurité de l'aviation et le Plan d'action pour l'Afrique en tant que cadre continental pour orienter l'industrie aéronautique en Afrique afin qu'elle se conforme aux normes internationales et aux pratiques recommandées au titre de la Convention relative à l'Aviation civile internationale (Convention de Chicago) ; et
  - (ii) la Déclaration d'Abuja sur la sécurité de l'Aviation civile en Afrique, qui témoigne de l'engagement du continent à mettre en œuvre la Politique africaine commune de l'aviation civile (AFCAP), notamment à résoudre les problèmes de sécurité aérienne auxquels l'Afrique est confrontée et à poursuivre les efforts visant à assurer un fonctionnement fluide de l'aviation en Afrique et avec les autres régions du monde.
4. **DEMANDE** à la Commission de :
  - (i) mettre à la disposition de tous les États membres et des autres parties prenantes les documents approuvés et faciliter leur mise en œuvre harmonieuse dans le cadre du Traité instituant la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja) ;
  - (ii) Collaborer avec les Communautés économiques régionales, les institutions spécialisées, les États membres et autres parties prenantes, pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de sécurité de l'aviation et du Plan d'action pour l'Afrique en vue de développer sur le continent un secteur de l'aviation qui soit efficace et viable ;
  - (iii) exhorte la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI), l'Union européenne, la Banque mondiale et autres partenaires au développement à soutenir la mise en œuvre des objectifs de

sécurité de l'aviation, du Plan d'action pour l'Afrique et de la Déclaration d'Abuja sur la sécurité de l'aviation en Afrique ;

- (iv) Élaborer une position commune sur le bannissement de certaines compagnies aériennes et faire face au problème de manière appropriée.



**DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA QUATRIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE EN CHARGE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (CITMC-4)**

Doc. EX.CL/759 (XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport de la quatrième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge des technologies de l'information et de la communication, qui s'est tenue les 5 et 6 septembre 2012 à Khartoum (Soudan) et des recommandations y contenues, et **APPROUVE** lesdites recommandations ; ainsi que la Déclaration de Khartoum 2012 demandant aux États membres d'accélérer la transition de l'analogique à la radiodiffusion télévisuelle numérique de terre et l'élaboration des législations nationales en matière de cybersécurité ;
2. **FÉLICITE** la Commission pour la qualité du rapport ;
3. **RECOMMANDE** le rapport à la Conférence, pour adoption ;
4. **PREND NOTE ÉGALEMENT** des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la décision sur l'élaboration de la Convention de l'UA sur la cybersécurité ;
5. **INVITE** les États membres à :
  - (i) fournir, au besoin, le soutien nécessaire au Projet DotAfrica ;
  - (ii) accélérer la transition de l'analogique vers la radiodiffusion télévisuelle numérique de terre ;
  - (iii) soutenir la transition du Protocole Internet IP version 4 (IPv4) au Protocole Internet IP version 6 (IPv6), ainsi que l'élaboration des législations nationales en matière de cybersécurité ;
6. **INVITE ÉGALEMENT** la Commission à :
  - (i) soumettre à la réunion des ministres de la Justice de l'Union africaine, pour finalisation, présentation et adoption par la prochaine session ordinaire de la Conférence de l'Union, le Projet de convention approuvé par la quatrième Conférence des ministres de l'Union africaine en charge des technologies de l'information et de la communication (CITMC-4) tenue à Khartoum en 2012 ;
  - (ii) coordonner le secteur de la science et de la technologie en vue de mettre en œuvre les recommandations de l'étude de faisabilité sur l'Agence spatiale africaine (AfriSpace) et d'élaborer une politique spatiale pour le continent en tenant compte des applications de télédétection et de traitement des images satellitaires ;

- (iii) élaborer un cadre stratégique de l'UA actualisé, intégré et cohérent pour les technologies de l'information et de la communication (TIC), en collaboration avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD), les Communautés économiques régionales, les Institutions spécialisées, la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en tenant compte des cadres existants de toutes les parties prenantes africaines au développement des TIC ;
- (iv) établir des directives pour la libéralisation du secteur postal ainsi qu'un modèle de cadre juridique des politiques et réglementations postales ;
7. **PRIE INSTAMMENT** les États membres et les Communautés économiques régionales (CER) à participer et à soutenir la Commission dans le processus d'accélération de la mise en œuvre des activités énumérées plus haut ;
8. **INVITE** la Commission à solliciter l'appui de la CEA, la BAD, l'Union internationale des télécommunications (UIT), la Banque mondiale, l'ICANN, l'Internet Society, les institutions spécialisées, les organismes concernés et les partenaires au développement pour la mise en œuvre de la présente décision.



**DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE  
DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE EN CHARGE  
DES QUESTIONS D'ÉTAT CIVIL ET DES STATISTIQUES**

Doc. EX.CL/760(XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport de la deuxième Conférence des ministres de l'Union africaine en charge des questions d'état civil et de statistiques, tenue du 3 au 7 septembre 2012 à Durban (Afrique du Sud) et des recommandations qu'il contient ;
2. **SOULIGNE** la nécessité d'une coordination renforcée entre la Commission de l'Union africaine et la CEA en ce qui concerne les stratégies pour des systèmes nationaux d'État civil et de statistiques ;
3. **RECOMMANDE** le rapport à la Conférence, pour adoption ;
4. **DEMANDE** à la Commission, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et les partenaires de faciliter le renforcement des capacités des États membres à consolider les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques vitales en Afrique ;
5. **DEMANDE INSTAMMENT** aux États membres d'entreprendre une évaluation approfondie de l'état de leurs systèmes nationaux d'état civil et de statistiques vitales et d'élaborer un plan stratégique et des plans d'action en vue de l'amélioration des systèmes nationaux d'état civil et de statistiques vitales ;
6. **PREND NOTE** des efforts réalisés en vue d'organiser la troisième Conférence des ministres responsables des questions d'état civil et de statistiques vitales ;
7. **DEMANDE** aux États membres d'allouer les ressources humaines et financières nécessaires aux opérations d'État civil et mobiliser des ressources additionnelles pour le renforcement des capacités pour faciliter ces opérations.

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA QUATORZIÈME SESSION  
DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE  
EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT (AMCEN)**

Doc. EX.CL/761(XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport de la quatorzième session de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de l'environnement (AMCEN), qui s'est tenue du 10 au 14 septembre 2012 à Arusha (République-Unie de Tanzanie) ;
2. **APPROUVE** les recommandations y contenues, à savoir la Déclaration, les décisions et les messages clés comme suit :
  - i) l'élaboration et la mise en œuvre de programmes phares au niveau régional comme un moyen de garantir une mise en œuvre effective des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) en Afrique ;
  - ii) la mise en place d'un groupe de négociateurs africains sur la biodiversité et de son mécanisme de coordination au niveau des experts, des ministres et des chefs d'État et de gouvernement ;
3. **DEMANDE** à la Commission de tenir compte des décisions pertinentes de la Conférence et du Conseil exécutif sur la création d'un comité technique spécialisé sur l'environnement ;
4. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission, en collaboration avec le PNUE, la CEA, la BAD et autres partenaires, d'appuyer et de faciliter la mise en œuvre de la présente décision.



DÉCISION DE LA QUATRIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE  
L'UNION AFRICAINE EN CHARGE DE LA JEUNESSE  
Doc. EX.CL/762(XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** des conclusions et des recommandations de la quatrième Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la jeunesse (COMY IV) ;
2. **RAPPELLE** les décisions du Sommet des chefs d'État et de gouvernement à Malabo en 2011 sur le thème « Accélérer l'autonomisation des jeunes pour le développement durable » ;
3. **DEMANDE INSTAMMENT** à la Commission et à tous les acteurs concernés d'accélérer la mise en œuvre de la Décision de Malabo Assembly/AU/Dec.363(XVII) sur l'autonomisation des jeunes, ainsi que la Déclaration Assembly/AU/Decl.1(XVII) sur la promotion de l'emploi des jeunes ;
4. **INVITE** les États membres et les Communautés économiques régionales (CER) à mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions requises en vue d'accélérer l'autonomisation des jeunes pour le développement durable ;
5. **ENCOURAGE** les États membres et autres parties prenantes à apporter leur solide appui à la promotion de l'emploi de jeunes sous les auspices de la Charte africaine de la jeunesse ;
6. **DEMANDE INSTAMMENT** à la Commission d'accélérer la mise en place d'un Fonds spécial pour les programmes de développement de la jeunesse et la mise en œuvre des décisions ;
7. **DEMANDE** aux États membres d'élaborer des programmes d'échanges pour les jeunes ;
8. **INVITE** les institutions internationales, les organisations non gouvernementales (ONG), la société civile, le secteur privé, les organisations de jeunes de la diaspora et les partenaires au développement à apporter leur soutien technique et financier aux programmes pour les jeunes, qui font la promotion de la croissance économique, par le biais du bonus démographique de l'Afrique pour atteindre le dividende démographique aux niveaux national, régional et continental.

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA CINQUIÈME SESSION DE LA  
CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE  
EN CHARGE DE LA LUTTE CONTRE LA DROGUE**  
Doc. EX.CL/763(XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport de la cinquième session de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la lutte contre la drogue (CAMDC5), tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), du 8 au 12 octobre 2012, et des recommandations qui y sont contenues ;
2. **APPROUVE** l'adoption de ce qui suit :
  - (i) le Plan d'action révisé de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue (2013-2017) en tant que cadre pour le renforcement de la coopération nationale, régionale et internationale dans la lutte contre le problème de la drogue sur le continent et **DEMANDE** à la Commission de l'UA d'effectuer l'évaluation à mi-parcours de sa mise en œuvre, en 2015 ;
  - (ii) la Position africaine commune sur les substances réglementées et l'accès aux médicaments pour le traitement de la douleur et **DEMANDE** à la Commission de l'UA de communiquer la Position commune aux ministres de la Santé ;
  - (iii) les normes de qualité minimales continentales pour le traitement de la toxicomanie ;
  - (iv) l'adoption par les États membres de politiques pour affecter les produits confisqués provenant des délits liés à la drogue aux programmes de traitement et de réduction de la demande de drogue ;
  - (v) le renforcement de la recherche sur le contrôle des drogues, le suivi et l'évaluation de la toxicomanie et des tendances du trafic de la drogue ;
  - (vi) la facilitation d'une formation continentale pour le traitement de la toxicomanie.

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA DEUXIÈME SESSION DE LA  
CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE  
EN CHARGE DE LA MÉTÉOROLOGIE (AMCOMET)**

Doc. EX.CL/764(XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport de la deuxième session de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la météorologie et de la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET), qui s'est tenue du 15 au 19 octobre 2012 à Victoria Falls au Zimbabwe ;
2. **SOUSCRIT** aux recommandations y contenues, ainsi qu'aux décisions ci-après sur :
  - i) la stratégie africaine intégrée sur la météorologie (services météorologiques et climatologiques) ;
  - ii) la création d'un groupe de travail qui sera chargé d'élaborer le plan de mise en œuvre de ladite stratégie (services météorologiques et climatologiques) assortie de plans opérationnels annuels détaillés, la stratégie de mobilisation de ressources destinées au plan de mise en œuvre, et de soumettre ses résultats à la troisième session de l'AMCOMET, pour examen ;
  - iii) la mise en place d'un groupe de travail conjoint chargé d'étudier la possibilité de développer un programme spatial régional africain, en assurant la coordination avec les départements et parties prenantes concernés, et de soumettre ses résultats à la troisième session de l'AMCOMET, pour examen ;
3. **DEMANDE** à la Commission en collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), et les partenaires de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'établissement d'un centre climatologique régional en Afrique centrale ;
4. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission, en collaboration avec l'OMM, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD), la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (SIPC) et d'autres partenaires, de soutenir et de faciliter la mise en œuvre de la présente décision.

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA QUATRIÈME SESSION DE LA  
CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA CULTURE DE L'UNION AFRICAINE**

Doc. EX.CL/765(XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport de la quatrième session de la Conférence des ministres de la Culture de l'Union africaine (CAMC4), qui s'est tenue à Kinshasa (République démocratique du Congo) du 29 octobre au 2 novembre 2012 et des recommandations qu'il contient ;
2. **APPROUVE** les recommandations de la CAMC4, notamment celles qui sont énumérées ci-après :
  - (i) l'intégration de la culture dans les stratégies nationales de développement et dans l'Agenda de développement post-2015 ;
  - (ii) les États membres sont invités à assurer une gestion dynamique du processus de ratification et de mise en œuvre de la Charte de la Renaissance culturelle africaine afin de garantir au plus vite son entrée en vigueur ;
  - (iii) la mise en œuvre par les États membres du Cadre d'action sur la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes ;
  - (iv) le Cadre d'action du troisième Congrès culturel panafricain (PACC3) (et **DEMANDE** à la Commission de l'UA de communiquer ledit Cadre au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) pour en faciliter davantage la mise en œuvre ;
3. **ACCEPTÉ** de réserver un espace suffisant à l'Espace culturel panafricain qui doit être inauguré dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de l'OUA/UA au sein du Nouveau Centre de conférences de l'UA ;
4. **ENCOURAGE** les États membres à participer pleinement aux activités culturelles organisées à Malabo à l'initiative des pays de l'Amérique du Sud dans le cadre du Sommet ASA en février 2013.

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA CINQUIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA  
CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE EN CHARGE DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

Doc. EX.CL/766(XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport et des recommandations de la cinquième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la science et de la technologie (AMCOST V), qui s'est tenue du 12 au 15 novembre 2012 à Brazzaville (République du Congo) ;
2. **APPROUVE** le Cadre de la science et de la technologie pour la détection, l'identification et la surveillance des maladies infectieuses chez l'homme, les animaux et les plantes en Afrique, qui vise à coordonner les initiatives existantes, à collaborer avec les institutions concernées et à intégrer les questions sociales et de santé en vue de maximiser les avantages et l'impact de la mise en œuvre dudit Cadre ;
3. **ACCUEILLE FAVORABLEMENT ET SE FÉLICITE** de la décision de S.E. Denis Sassou N'Gusso, Président de la République du Congo sur le lancement du « Prix de l'innovation scientifique africaine » ;
4. **RECONNAIT** le rôle de la science et de la technologie de l'espace dans le développement de l'Afrique et la nécessité d'assurer la coordination entre tous les acteurs et parties prenantes dans ce secteur, et notamment en ce qui concerne l'élaboration d'une politique et stratégie de l'espace et la création d'institutions pertinentes, telles qu'une Agence spatiale africaine ;
5. **PREND NOTE** du processus d'évaluation du Plan d'action consolidé pour la science et la technologie (PAC), en cours en Afrique, qui vise à accélérer le passage de l'Afrique aux économies fondées sur l'innovation grâce à de solides bases en science, en technologie et en innovation ;
6. **INVITE** les États membres, les Communautés économiques régionales et la Commission, en collaboration avec et les partenaires au développement à mettre en œuvre les recommandations de la cinquième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la science et de la technologie et de soumettre un rapport des progrès réalisés à cet effet, au Sommet prévu en mai 2013 ;
7. **PREND NOTE** de l'offre de la République de Namibie d'accueillir la prochaine session de l'AMCOST, et **DEMANDE** à la Commission de tenir compte de la décision de la Conférence des comités techniques spécialisés dans la mise en œuvre de cette proposition.

**DÉCISION SUR LE CONSEIL  
AFRICAIN DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**  
Doc. EX.CL/766(XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport de la cinquième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la science et de la technologie (AMCOST V), qui s'est tenue du 12 au 15 novembre 2012 à Brazzaville (République du Congo) ;
2. **RAPPELLE** la Décision de la Conférence, Assembly/AU/Dec.216(VII), sur la nécessité de mettre en place un Conseil africain de la recherche ;
3. **PREND NOTE ÉGALEMENT** des efforts déployés par la Commission et la CEA pour effectuer l'étude de faisabilité sur la mise en place du Conseil africain de la recherche et de l'innovation et **DEMANDE** à la Commission d'élaborer les modalités pratiques pour suivre cette étude.
4. **DEMANDE** à la Commission de mettre en place une petite unité au sein de sa structure et avec les ressources existantes pour mettre en œuvre la décision de la Conférence.



DÉCISION SUR LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE  
DES MINISTRES DE L'ÉNERGIE DE L'UNION AFRICAINE (CEMA)  
Doc. EX.CL/767(XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport de la deuxième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'Énergie de l'Union africaine (CEMA), qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) du 12 au 16 novembre 2012 ;
2. **APPROUVE,**
  - (i) les recommandations du rapport de la deuxième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'Énergie de l'Union africaine (CEMA) ;
  - (ii) Résolution sur l'énergie durable pour tous (SE4ALL) ;
  - (iii) Résolution sur le Cadre stratégique et les lignes directrices de l'UA sur les bioénergies ;
  - (iv) Résolution sur la mise en œuvre du Plan d'action prioritaire du PIDA pour l'énergie ;
  - (v) Résolution sur le financement des investissements et le rôle des partenariats public-privé dans le développement des énergies renouvelables ;
  - (vi) Résolution sur le Système d'information et la base de données énergétique en Afrique (AEIS).
3. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de prendre toutes les mesures nécessaires, en collaboration avec les États membres, les Communautés économiques régionales, les institutions spécialisées et les autres intervenants afin d'accélérer la mise en œuvre de ces résolutions ;
4. **INVITE** les États membres de l'UA, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, les partenaires bilatéraux et multilatéraux à soutenir la mise en œuvre des résolutions adoptées.

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA CONFÉRENCE CONJOINTE  
DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE ET DES MINISTRES  
DU COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE**

Doc. EX.CL/768 (XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport et de la déclaration de la Conférence conjointe des ministres de l'Agriculture et des ministres du Commerce de l'Union africaine tenue du 26 au 30 novembre 2012 à Addis-Abeba (Éthiopie), ainsi que des rapports et déclarations portés en annexe, et **EXHORTE** toutes les parties concernées à prendre les mesures nécessaires pour les mettre en œuvre ;
2. **PREND NOTE ÉGALEMENT** de l'offre faite par la République arabe d'Égypte de fournir aux États membres une formation et de l'expertise dans le domaine agricole ;
3. **PREND NOTE, EN OUTRE,** de la proposition du Burkina Faso concernant les négociations en cours, à savoir :
  - a) à l'Organisation mondiale du commerce pour :
    - La conclusion d'un accord équitable qui tienne compte des questions du développement de manière satisfaisante ;
    - Le rejet des tentatives visant à aborder des questions non liées au commerce.
  - b) L'Accord de partenariat économique (APE) pour :
    - Demander, à l'unanimité, des ressources supplémentaires suffisantes pour financer les mesures nécessaires à l'ouverture des marchés africains, compenser les pertes des recettes douanières et assurer un accès continu aux marchés de l'UE jusqu'à la mise en œuvre totale des APE.
  - c) Recommander le rapport à la Conférence, pour adoption.
4. **APPROUVE** la Déclaration conjointe sur le renforcement du commerce intra-africain en tant que clé de la transformation agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la Déclaration sur les questions de l'OMC, les déclarations sur les Accords de partenariat économique (APE), la déclaration sur l'AGOA, ainsi que la déclaration des ministres de l'Agriculture ; **EXHORTE** toutes les parties concernées à prendre les mesures nécessaires pour leur mise en œuvre ;
5. **INVITE** les États membres à accélérer la mise en œuvre du CAADP et de l'AIDA, et à signer les pactes du CAADP pour ceux qui n'ont pas encore fait, comme

moyen d'accroître la productivité agricole, la sécurité alimentaire et nutritive, et la transformation ;

6. **DEMANDE EN OUTRE** aux États membres d'investir dans le développement des infrastructures, et de créer des incitations visant à stimuler l'agriculture et le commerce ;
7. **ENCOURAGE** la participation accrue et le rôle des CER dans la promotion de l'agriculture et du commerce dans le continent ;
8. **SE FÉLICITE** de la proposition faite par le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie d'organiser le forum de l'AGOA en juin 2013 à Addis-Abeba et **ENCOURAGE** les États membres à participer activement à ce Forum ;
9. **DEMANDE** à la Commission, en consultation avec le COREP, de présenter une proposition sur le financement de la mise en œuvre de l'Assemblée, Décision AU/DEC 449 (XIX) sur la proclamation de 2014 comme Année de l'agriculture et la sécurité alimentaire, et de la célébration du dixième anniversaire du CAADP ;
10. **DEMANDE** à la Commission, en collaboration avec les États membres et les organisations du secteur privé, de prendre des mesures pour renforcer le commerce et le flux des investissements entre pays africains par l'organisation régulière de foires commerciales ;
11. **RÉAFFIRME** son soutien à la candidature de M. Alan John Kwandwo Kyerematen de la République du Ghana au poste de Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), telle qu'entérinée par le Sommet de juillet 2012 et **DEMANDE** le soutien des autres États membres ;
12. **DEMANDE** à la Commission de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de la présente décision dans une période de deux ans.



**DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA TROISIÈME SESSION DE LA  
CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Doc. EX.CL/769 (XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport de la troisième session de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge du développement social (CAMSD3), qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), du 26 au 30 novembre 2012 ;
2. **APPROUVE** les recommandations y contenues comme suit :
  - (i) l'Architecture de l'Union africaine pour les personnes handicapées (AUDA), qui comprend les mécanismes juridiques, programmatiques et institutionnels visant à promouvoir plus rapidement la pleine participation, l'égalité et l'autonomisation des personnes souffrant de handicaps en Afrique ;
  - (ii) le Plan d'action continental relatif à la Décennie africaine des personnes handicapées (2010-2019) ;
  - (iii) la dissolution de l'Institut africain de réadaptation (IAR), conformément à l'article XVII de ses statuts, et la désignation d'un Comité de 7 États membres pour superviser la liquidation des actifs de l'IAR et mettre au point un rapport sur la dissolution, qui sera présenté à la Conférence des chefs d'État par le biais du Conseil exécutif ;
  - (iv) l'Appel renouvelé pour une action accélérée en vue de la mise en œuvre du Plan d'action « Vers une Afrique digne des enfants » et **EXHORTE** les États membres à concrétiser l'Appel renouvelé ;
  - (v) la Position commune africaine sur les droits des personnes âgées en Afrique ;
  - (vi) la Position commune africaine dans la perspective de la vingtième édition de l'Année internationale de la famille en 2014 ;
  - (vii) le Cadre de politique sociale pour l'Afrique doit être mis en œuvre par les Communautés économiques régionales (CER) et les États membres doivent accélérer la mise en œuvre dudit Cadre en accordant davantage d'investissements et de crédits budgétaires au secteur social.
3. **DEMANDE** à la Commission de l'UA de :

- (i) faciliter le renforcement des capacités et de formation des États membres en matière d'analyse et d'expertise en politique sociale en vue d'assurer la bonne mise en œuvre du Cadre de politique sociale ;
- (ii) faciliter le lancement du Conseil consultatif sur le vieillissement en vue de contrôler et d'appuyer la mise en œuvre et le suivi du Cadre stratégique et du Plan d'action de l'UA sur le vieillissement ;
- (iii) faciliter la dissolution de l'IAR en soutenant le Comité des sept et en mettant en place une structure de remplacement à l'IAR, ainsi qu'un mécanisme de transition ;
- (iv) assurer le suivi de la mise en œuvre des résultats de la CAMSD3 et en faire rapport au Conseil exécutif.

4. **SE FÉLICITE** de l'offre de la République de Guinée d'accueillir la quatrième session de la Conférence des ministres de l'UA en charge du développement social et **DEMANDE** à la Commission de prendre en compte les dispositions de la décision de la Conférence de l'Union africaine sur les comités techniques spécialisés (CTS), dont l'opérationnalisation est prévue en janvier 2014.



**DÉCISION SUR LE RAPPORT PÉRIODIQUE DE LA COMMISSION SUR LA MISE  
EN ŒUVRE DE LA DÉCISION ASSEMBLY/AU/DEC. 422 (XIX) SUR LES  
PRÉPARATIFS DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'OUA**

Doc. EX.CL/771(XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport intérimaire sur les préparatifs du cinquantième anniversaire de l'OUA/UA comme étant un travail en cours d'élaboration ;
2. **INVITE INSTAMMENT** les États membres à contribuer à la célébration du cinquantième anniversaire de l'OUA/UA en envoyant les déclarations des chefs d'État et de gouvernement, ainsi que leurs photos, qui seront publiées dans un livre commémoratif, où figureront également les déclarations faites par les chefs d'État et de gouvernement à l'occasion de la création de l'OUA en 1963 ;
3. **PREND NOTE** de toutes les contributions apportées lors des discussions et invite la Commission et le COREP à les prendre en considération dans la poursuite de leurs travaux ;
4. **SE FELICITE** de l'offre du Nigeria d'organiser un Colloque sur le panafricanisme et la Renaissance africaine ainsi qu'une exposition artistique du 22 au 24 mai 2013 à la Commission de l'UA à Addis-Abeba ;
5. **SE FELICITE** de l'offre de l'Égypte d'organiser un Forum économique de l'Afrique dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de l'OUA/UA en 2013 ;
6. **INVITE** tous les États membres à participer à cet événement ;
7. **DEMANDE** à la Commission et au Comité des Représentants permanents (COREP) de prendre toutes les mesures nécessaires pour parachever ce document immédiatement après le Sommet de janvier 2013, conformément à la Décision Assembly/AU/Dec. 422(XIX) de juillet 2012.

**DÉCISION SUR LES TRENTE-DEUXIÈME ET TRENTE-TROISIÈME  
RAPPORTS D'ACTIVITÉ COMBINÉS DE LA COMMISSION AFRICAINE  
DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES**

Doc. EX.CL/782(XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** des trente-deuxième et trente-troisième rapports d'activité combinés de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), des activités menées par la Commission africaine entre novembre 2011 et octobre 2012 et des recommandations y contenues et autorise leur publication ;
2. **NOTE** avec satisfaction les progrès réalisés dans la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples dans les différents États membres au cours des 25 dernières années ;
3. **FÉLICITE** les États membres qui ont présenté leur rapport périodique et **INVITE INSTAMMENT** ceux qui ne l'ont pas encore fait à se conformer aux obligations énoncées à l'article 62 de la Charte africaine ;
4. **FÉLICITE** la CADHP pour le travail accompli au cours de la période considérée ;
5. **DEMANDE** à la Commission de répondre en priorité aux besoins de la CADHP en matière de financement et d'effectifs en dotant cet important organe des ressources humaines et financières qui lui permettront de s'acquitter de son mandat ;
6. **PREND NOTE** de la mise à jour faite par la délégation de Gambie en ce qui concerne la construction d'un siège permanent pour la CADHP ;
7. **EXPRIME** sa gratitude au Gouvernement de la République de la Gambie pour avoir bien voulu accueillir la CADHP durant les 25 dernières années ;
8. **PRIE INSTAMMENT** la République de Gambie de construire un siège permanent pour la CADHP comme prévu dans l'Accord de siège et **RÉITÈRE** la Décision EX.CL/Dec.689 (XX) ;
9. **DEMANDE** à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de mettre en œuvre les décisions pertinentes du Conseil exécutif sur les salaires et traitements des fonctionnaires de la CADHP ;
10. **ACCEPTE** la demande de la CADHP de reporter l'examen du rapport de la Commission sur la République arabe sahraouie démocratique (RASD) à la session ordinaire du Comité exécutif en mai 2013.
11. **ENCOURAGE** la CADHP à respecter son règlement intérieur lors de l'examen des rapports qui lui sont soumis, et à consulter les États membres concernés, le

cas échéant avant la publication de ses résolutions ;

12. **DÉCIDE** que la Commission continuera à présenter son rapport lors de chaque session du Conseil exécutif, conformément à l'article 54 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.



**DÉCISION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COUR AFRICAINE  
DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES**  
Doc. EX.CL/783 (XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport d'activité et des recommandations qui y sont formulées et **FÉLICITE** la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples pour les efforts déployés au cours de l'exercice 2012 en vue de renforcer ses activités ;
2. **SOULIGNE** la nécessité d'accélérer les procédures visant à élargir la compétence de la Cour pour qu'elle puisse juger des crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le génocide sur le continent africain ;
3. **EXHORTE** les États membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Protocole portant création de la Cour et les **ENCOURAGE** à faire et à déposer à la Cour la déclaration spéciale permettant aux individus et aux organisations non gouvernementales intéressés, ainsi qu'aux organisations de la société civile de saisir directement la Cour ;
4. **PREND NOTE** du principe de la répartition géographique en ce qui concerne l'élection des juges de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ;
5. **INVITE** les États membres et tous les organes de l'Union à mobiliser l'attention par rapport à la Cour et de recourir à la Cour autant que faire se peut pour solliciter ses avis sur les questions liées aux droits de l'homme ;
6. **DEMANDE** à la Commission d'affecter les ressources nécessaires pour permettre à la Cour de pourvoir les postes vacants progressivement en tenant compte de la disponibilité des fonds ;
7. **PREND NOTE** des conclusions de la retraite conjointe qui a eu lieu en octobre 2012 entre la Cour et le COREP, et **ENCOURAGE** les deux Organes à renforcer leurs relations de travail dans le cadre des activités de la Cour.

**DÉCISION SUR LES ASPECTS DU RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET DU  
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS CONTENUS DANS LE RAPPORT DE LA  
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE**

Doc. EX.CL/755(XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** des défis du développement social et économique de l'Afrique et de la nécessité pour le continent de redoubler d'efforts à tous les niveaux afin de relever efficacement ces défis ;
2. **PREND NOTE EN OUTRE** des questions traitées dans le rapport de la Présidente de la Commission, relatives à la nécessité de moderniser et de renforcer la Commission afin qu'elle soutienne mieux l'Union dans la réalisation des aspirations des peuples africains ;
3. **RECONNAIT** la nécessité de moderniser la Commission afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat de soutien à la réalisation des buts et objectifs de l'Union ;
4. **EXPRIME** son soutien total à la Présidente de la Commission pour les mesures qu'elle a prises en vue de renforcer l'efficacité opérationnelle de la Commission ;
5. **DEMANDE** à la Commission de continuer à prendre les mesures nécessaires pour moderniser et renforcer la Commission conformément aux meilleures pratiques et aux normes de performance internationales en vue d'assurer l'excellence, la responsabilité, la transparence, l'intégrité, le professionnalisme, l'égalité entre hommes et femmes et le respect de la diversité.



**DÉCISION SUR LA SITUATION  
EN PALESTINE ET AU MOYEN-ORIENT**  
Doc. EX.CL/770(XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport sur la situation en Palestine et au Moyen-Orient et **RAPPELLE** toutes les résolutions et décisions adoptées par l'OUA/UA sur la situation en Palestine et au Moyen-Orient ;
2. **FÉLICITE** les États membres qui ont réaffirmé leur solidarité avec le peuple palestinien et les **INVITE** à continuer à soutenir la Palestine afin qu'elle devienne membre à part entière des Nations Unies en tant qu'État indépendant et souverain ;
3. **SALUE** l'octroi par l'Assemblée générale des Nations Unies du statut d'« État observateur non membre » de l'Organisation des Nations Unies à la Palestine ;
4. **INVITE** les pays qui ont suspendu leurs contributions à l'UNESCO, qui avait accordé à la Palestine le statut de membre à part entière de l'Organisation, de revenir sur leur décision et de reprendre leurs contributions ;
5. **RECOMMANDE** à la Conférence d'adopter une déclaration spéciale sur la base de la proposition de la République arabe d'Égypte ;
6. **RÉAFFIRME** son soutien total au peuple palestinien et à une solution au conflit israélo-arabe, sur la base des principes du droit international et de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies, qui demandent la création d'un État palestinien indépendant sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Al-Quds Al-Sharif (Jérusalem-Est) comme capitale ;
7. **APPELLE** au respect de l'accord de cessez-le-feu conclu le 21 novembre 2012 entre Israël et l'État de Palestine et au soutien aux efforts de l'Égypte en vue de parvenir à une trêve ;
8. **DEMANDE** au Gouvernement israélien à lever le blocus qu'il a imposé à la Palestine, à mettre un terme aux activités de peuplement dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris Al-Quds Al-Sharif (Jérusalem-Est) et à libérer les prisonniers politiques palestiniens ;
9. **DÉNONCE** les pratiques inhumaines d'Israël contre les prisonniers et les détenus palestiniens ;
10. **SE DÉCLARE VIVEMENT PRÉOCCUPÉ** par la dégradation de la situation humanitaire et la détérioration de la situation économique dans les territoires

palestiniens, en raison de l'occupation et des activités illégales, ainsi que de l'expansion continue des colonies d'Israël ;

11. **DEMANDE** la cessation immédiate de la construction de colonies de peuplement illégales dans les territoires palestiniens ;
12. **DEMANDE** la reprise des pourparlers entre Palestiniens et Israéliens sur la base d'un calendrier convenu en vue de la création d'un État palestinien viable vivant aux côtés de l'État d'Israël.



## DÉCISION DU COMITÉ MINISTÉRIEL AD HOC SUR LE BARÈME DES CONTRIBUTIONS

Doc. EX.CL/776(XXII)

### Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport du Comité ministériel ad hoc sur la révision du barème des contributions ;
2. **DÉCIDE** d'approuver les recommandations du Comité ministériel *ad hoc* comme suit :
  - i) le nouveau barème des contributions sera calculé sur la base d'un taux maximal (plafond) de 12,898 pour cent sans l'imposition d'un taux minimal (plancher) ;
  - ii) le nouveau barème des contributions sera adopté en principe pour trois exercices financiers, à savoir 2014, 2015 et 2016 ;
  - iii) le barème sera révisé lorsque les données pour 2011 seront disponibles, afin d'incorporer ces données actualisées dans le barème révisé.
3. **FÉLICITE** le Gouvernement libyen d'avoir accepté de continuer de payer ses contributions au-dessus de sa capacité de paiement selon le barème approuvé, en attendant de déposer une communication officielle sur la question, et la révision prochaine du barème ;
4. **ENCOURAGE** les États membres ayant la capacité de paiement et la possibilité de payer bien en deçà du taux fixé par le barème des contributions, à le faire ;
5. **ADOpte** le nouveau barème des contributions de l'Union africaine tel qu'indiqué dans le tableau en annexe ;
6. **APPROUVE** la recommandation selon laquelle le taux de la contribution statutaire de la République du Soudan du Sud est fixé à 0,599 pour cent prenant effet en janvier 2012 ;
7. **CONVIENT** de fixer contribution statutaire de la République du Soudan provisoirement à 2%, prenant effet en janvier 2012, en attendant une nouvelle proposition basée sur les conclusions auxquelles seront parvenus les consultants mandatés par la Commission de l'UA après qu'ils aient pris contact avec les autorités soudanaises et avant de déposer leur rapport d'évaluation qui sera examiné lors de la prochaine session du Conseil exécutif ;
8. **DEMANDE** au Sous-comité du COREP de revoir les contributions statutaires de petits États insulaires en tenant compte de leurs vulnérabilités, et de faire des propositions et des recommandations à la prochaine session du Conseil. La révision doit aboutir à la proposition d'un montant minimum à verser par les États membres au titre de leurs arriérés de contributions afin d'éviter les sanctions ;
9. **INVITE INSTAMMENT** les États membres à s'acquitter sans délai de leurs contributions.

**DÉCISION SUR LES CANDIDATURES AFRICAINES  
AU SEIN DU SYSTÈME INTERNATIONAL**

Doc. EX.CL/775(XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport du Comité ministériel sur les candidatures africaines dans le système international ;
2. **APPROUVE** les candidatures suivantes :
  - (i) La candidature de la République tunisienne pour élection comme membre du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale du Tourisme (OMT) lors des élections prévues au cours de la vingtième Session de l'Assemblée générale de l'OMT en 2013 ;
  - (ii) La Candidature de S.E. M. Rachad Farah, de Djibouti au poste de Directeur général de l'UNESCO lors des élections prévues en octobre 2013.
3. **PREND NOTE** des candidatures suivantes qui seront examinées lors de ses sessions ultérieures précédentes la tenue desdites élections :
  - (i) La Candidature de la République arabe d'Égypte pour élection au poste de membre non-permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2016-2017, lors des élections qui auront lieu au cours de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015 ;
  - (ii) La Candidature de la République de la Guinée équatoriale pour élection au poste de membre non-permanent du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2018-2019 au cours des élections qui auront à New York, en octobre 2017.
4. **DÉCIDE** de renvoyer les candidatures suivantes à sa session de mai 2013 et invite la région d'Afrique du Nord à une consultation pour désigner une seule candidature pour ladite région :
  - (i) La candidature de la République algérienne démocratique et populaire pour élection comme membre du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies pour la période 2014-2016 lors des élections qui auront lieu au cours de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York (États-Unis d'Amérique) ;
  - (ii) La candidature de la République tunisienne pour élection comme membre du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies pour la période 2014-

2016, au cours des élections qui auront lieu en octobre 2013 durant la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

5. **DÉCIDE ÉGALEMENT** du renvoi à la session de mai 2013 de l'examen des candidatures suivantes au poste de Président de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations unies pour la période 2014-2015, invite les deux parties à poursuivre la consultation, au niveau des chefs d'État, afin de parvenir à un consensus avant ladite session et exhorte les États membres à ne pas présenter de nouvelle candidature à ce poste afin d'éviter de compliquer la recherche de solution au problème en cours :
- (i) La Candidature de la République du Cameroun pour élection au poste de Président de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies pour la période 2014-2015 ;
  - (ii) La candidature de la République d'Ouganda pour élection au poste de Président de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies pour la période 2014-2015.
6. **PREND ACTE** du retrait par l'Ouganda de la candidature de l'Honorable Isaac Isanga Musumba au poste de Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), lors des élections prévues durant l'Assemblée générale de l'OCI en 2013 et **NOTE EN OUTRE**, que le candidat se présentera toutefois au poste de Secrétaire général adjoint pour les affaires africaines, compte tenu du processus de restructuration au sein de l'OCI ;
7. **DÉCIDE**, s'agissant de la révision du Règlement intérieur, que la Commission (Bureau du Conseiller juridique) adresse une Note verbale aux États membres afin de recueillir leurs contributions et propositions d'amendement aux fins de finaliser le projet de document révisé ; la mise en place d'un Comité ad hoc composé des membres du Comité des Représentants permanents au sein du Comité ministériel sur les candidatures, pour examiner le projet de document révisé ; la soumission du projet finalisé à l'examen du Comité ministériel à sa session de janvier 2014.

**DÉCISION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION**  
Doc. EX.CL/755(XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport ;
2. **FÉLICITE** la Présidente de la Commission et son équipe pour l'œuvre accomplie et les initiatives importantes prises depuis son installation en octobre 2012 et l'encouragement à poursuivre ses efforts dans la mise en œuvre des actions prioritaires de l'agenda de l'Union ;
3. **RENOUVELLE** son engagement à fournir tout son appui la Commission à travers l'allocation de ressources humaines et financières adéquates, afin de s'acquitter effectivement de son mandat, tout en soulignant l'importance d'une plus grande coordination et harmonisation des programmes et la définition des actions prioritaires tenant compte des ressources disponibles et en veillant à leur utilisation rationnelle et optimale en vue de résultats concrets ;
4. **SOULIGNE** la nécessité de réduire le nombre de points inscrits à son ordre du jour, ce qui va par la même occasion, réduire le nombre de décisions dont la plupart restent non mises en œuvre ;
5. **CONVIENT** de la nécessité de tenir une session extraordinaire du Conseil exécutif les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2013<sup>1</sup> au Siège de l'Union africaine à Addis-Abeba en vue d'examiner les questions stratégiques urgentes telles que le projet de Plan stratégique de la Commission pour la période 2014-2017, le projet de budget de l'exercice 2014, la préparation du cinquantenaire de l'OUA/UA et le document de travail sur le thème : « Panafricanisme et Renaissance africaine. »
6. **CONDAMNE** avec la plus grande fermeté la récente agression terroriste barbare sur le site gazier d'In-Amenas en Algérie et félicite le Gouvernement algérien pour l'action décisive menée pour faire échec à cette attaque et **RECOMMANDE** que la conférence adopte une déclaration à cet égard ;
7. **RÉITÈRE** sa pleine disponibilité et son ferme engagement à aider tous les États membres en proie à des crises et conflits afin de créer les conditions de la paix et de la sécurité sur tout le continent, de la consolidation de la gouvernance démocratique et de la mise en valeur des immenses ressources de l'Afrique en vue de son développement intégral accéléré ;
8. **DEMANDE** à la Commission de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'organisation d'un référendum d'autodétermination du peuple du Sahara

---

<sup>1</sup> Les dates de 8 et 9 avril 2013 ont été proposées en raison des fêtes de Pâques.

occidental, en application des décisions de l'OUA et des résolutions pertinentes des Nations Unies ;

9. **INVITE** la Commission et les CER à accélérer la mise en place de la Force africaine en attente et une Brigade opérationnelle mobilisable en cas de survenance de toute forme d'insécurité sur le continent ;
10. **SALUE** les évolutions positives vers la stabilisation à Madagascar et en Guinée Bissau et **INVITE** le Conseil de paix et de sécurité à examiner à la lumière de cette évolution la question de leur retour à l'Union africaine ;
11. **ENCOURAGE** la Commission, en coopération avec la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et les Nations Unies, à intensifier ses efforts en vue de la mise en œuvre rapide de solutions appropriées à la crise qui affecte l'est de la République démocratique du Congo, tout particulièrement par le déploiement urgent de la Force internationale neutre intégrée à la MONUCO. Au vu du désastre humanitaire et des risques de dérapages de cette crise, la plus grande urgence s'impose. Rappelle, en outre, la nécessité de préserver l'intégrité territoriale et la souveraineté de la RDC, conformément aux principes de l'Acte constitutif de l'Union africaine.



**DÉCISION SUR LES STATUTS DE L'UNIVERSITÉ PANAFRICAINE**

Doc. EX.CL/757 (XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du projet de statuts de l'Université panafricaine (UPA) ;
2. **RECOMMANDE** à la Conférence d'adopter les Statuts de l'UPA ;
3. **SOULIGNE** la nécessité d'inclure progressivement les autres langues de travail de l'UA, à commencer par l'arabe, ainsi que les langues africaines dans les activités académiques de l'Université ;
4. **SOULIGNE** la nécessité de faire participer les Communautés économiques régionales (CER) dans les activités de l'Université ;
5. **RECOMMANDE** que le Recteur/Vice-Recteur de l'Université soit élu par les États membres selon des modalités qui seront convenues prochainement.



## DÉCISION SUR LES SOURCES ALTERNATIVES DE FINANCEMENT DE L'UNION AFRICAINE

### Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** de la Décision Assembly/AU/Dec.431 (XIX) demandant à la Commission d'effectuer une étude détaillée sur toutes les options pour fournir des données quantifiables sur les impacts attendus dans les États membres afin de permettre au Panel de haut niveau de faire des recommandations finales ;
2. **APPROUVE** les efforts actuellement déployés par la Commission pour la mise en œuvre effective de la décision de juillet 2012 et de soumettre le rapport périodique au Panel et ensuite aux ministres des Finances en mars 2013 ;
3. **PREND NOTE** de l'importance et de la nécessité pour les membres du Panel de poursuivre les consultations et le travail de sensibilisation et de faire rapport à la Conférence des ministres et, ensuite, aux chefs d'État et de gouvernement ;
4. **DEMANDE** à la Commission d'utiliser le reliquat du budget-programme de l'exercice 2012, soit **150.000 (cent cinquante mille) dollars** E.U. pour parachever cette activité afin de permettre à la Conférence, lors de sa vingt et unième session ordinaire de mai 2013, d'apporter les observations finales et de prendre une décision définitive sur les sources alternatives de financement.
5. **MANDATE** le COREP à examiner et autoriser l'utilisation des fonds restants.



**DÉCISION SUR L'ÉLECTION DU COMMISSAIRE DE L'UNION AFRICAINE EN  
CHARGE DES RESSOURCES HUMAINES, DE LA SCIENCE ET DE LA  
TECHNOLOGIE ET DU COMMISSAIRE DE L'UNION AFRICAINE EN CHARGE DES  
AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

Doc. EX.CL/777(XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur l'élection de membres de la Commission, à savoir le Commissaire de l'Union africaine en charge des ressources humaines, de la science et de la technologie et le Commissaire de l'Union africaine en charge des Affaires économiques de l'Union africaine ;

2. **ÉLIT** les personnes suivantes comme Commissaires de l'Union africaine :

**Nom et pays**

**Portefeuille**

- |  |  |
|--|--|
| a) M. Martial De Paul Ikounga -<br>(République du Congo) | Ressources humaines, science<br>et technologie |
| b) M. Anthony Mothae Maruping -<br>(Lesotho)             | Affaires économiques                           |

3. **RECOMMANDE** la nomination des commissaires élus, à la vingtième session ordinaire de la Conférence de l'Union.



**DÉCISION SUR L'ÉLECTION DE CINQ MEMBRES DU CONSEIL  
DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE**  
Doc. EX.CL/778(XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur l'élection de cinq (5) membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ;
2. **ÉLIT** les cinq (5) membres suivants du Conseil de paix et de sécurité pour **un mandat de trois (3) ans** à compter du 1er avril 2013 :
  1. **Guinée équatoriale**      **Région d'Afrique centrale**
  2. **Ouganda**                      **Région d'Afrique de l'Est**
  3. **Algérie**                          **Région d'Afrique du Nord**
  4. **Mozambique**                  **Région d'Afrique australe**
  5. **Nigeria**                        **Région d'Afrique de l'Ouest**
3. **RECOMMANDE** la nomination des membres élus, à la vingtième session ordinaire de la Conférence de l'Union.



**DÉCISION SUR L'ÉLECTION D'UN JUGE DE LA COUR  
AFRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES**

Doc. EX.CL/779 (XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport sur l'élection d'un (1) juge de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAfDHP) ;
2. **ÉLIT** M. Kimelabalou Aba (Togo) comme juge de la Cour pour un **mandat d'un an et six mois** ;
3. **RECOMMANDE** la nomination du juge élu, à la vingtième session ordinaire de la Conférence de l'Union.



**DÉCISION SUR L'ÉLECTION DES ONZE MEMBRES  
DU COMITÉ CONSULTATIF CONTRE LA CORRUPTION**

Doc. EX.CL/780 (XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur l'élection des onze (11) membres du Comité consultatif sur la corruption ;
2. **ÉLIT** les membres suivants du Comité consultatif sur la corruption pour un **mandat de deux (2) ans** :

N°.	Nom	Pays
1.	M. Jacques III ACHIAOU	Côte d'Ivoire
2.	Dr Tony AIDOO	Ghana
3.	Mme Akossiwa AYENA	Togo
4.	Mme Angèle BARUMPOZAKO	Burundi
5.	M. Salem BEN-GHARBIA	Libye
6.	M. M'Père DIARRA	Mali
7.	M. Jean-Baptiste ELIAS	Bénin
8.	M. Edward GAMAYA	Tanzanie
9.	M. Ali Sulaiman MOHAMED	Éthiopie
10.	M. Pierre NZOBABELA	Congo
11.	Mme Julie ONUM-NWARIAKU	Nigeria

3. **RECOMMANDE** la nomination des membres élus du Comité consultatif sur la corruption, à la vingtième session ordinaire de la Conférence de l'Union.

**DÉCISION SUR L'ÉLECTION DE CINQ MEMBRES DE LA COMMISSION  
DU DROIT INTERNATIONAL DE L'UNION AFRICAINE (AUCIL)**

Doc. EX.CL/781 (XXII)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur l'élection de cinq (5) membres de la Commission du droit international de l'Union africaine (AUCIL) ;
2. **ÉLIT** les membres suivants de l'AUCIL pour un **mandat de cinq (5) ans** :

N°.	Nom	Pays
1.	M. Rafâa Ben Achour	Tunisie
2.	M. Daniel Makiesse Mwanawanzambi	R.D.C
3.	M. Boniface Obinna Okere	Nigeria
4.	Mme Naceesay Salla-Wadda	Gambie
5.	M. Kholisani Solo	Botswana

3. **RECOMMANDE** la nomination des membres élus de l'AUCIL, à la vingtième session ordinaire de la Conférence de l'Union.



**DÉCISION SUR LE PROJET DE PROTOCOLE SUR LES AMENDEMENTS AU  
PROTOCOLE RELATIF AU STATUT DE LA COUR AFRICAINE DE JUSTICE ET  
DES DROITS DE L'HOMME**

Doc. PRC/Rpt(XXV)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport du Comité des Représentants permanents (COREP), de ses recommandations, ainsi que de ses annexes qui portent sur la définition des « crimes de changement anticonstitutionnel de gouvernement » et l'évaluation des incidences financières et structurelles de l'élargissement de la compétence de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme pour juger des crimes internationaux ;
2. **DEMANDE** à la Commission de mener, en collaboration avec le Conseil de paix et de sécurité (CPS), une réflexion plus approfondie sur la question de « soulèvement populaire » dans toutes ses dimensions et sur le mécanisme approprié apte à décider de la légitimité d'un tel soulèvement ;
3. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission de soumettre au COREP, par le biais de ses sous-comités compétents, un rapport sur les incidences structurelles et financières de l'élargissement de la compétence de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme pour juger des crimes internationaux ;
4. **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de la présente décision à la prochaine session ordinaire de la Conférence en mai 2013.

